

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, P. BALVAY, A. BONIN, I. CHARRY, O. FELTIN, P. FERREIRA, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, P. HABERTHUR, M. LEBLANC, I. MASSON

Absents excusés : V. BENLALLI, A. PENSIVY (pouvoir à M. BAILLON), L. POMMIER (pouvoir à I. CHARRY)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2013

Néant.

FINANCES ET GESTION

Intercommunalité

La CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de compétences) du 27 novembre a permis de constater que le rattachement de Saint Loup Géanges à la C.A. Beaune Côte et Sud n'entraînerait pas d'impact financier sur les finances communales.

Ce rattachement n'est toutefois pas encore fixé, la ville de Beaune ayant émis un avis défavorable lors de la réunion de son conseil municipal du 12 décembre. Cet avis ne vise pas directement Saint Loup Géanges, dont le rattachement a été agréé en 2011 par le même conseil de Beaune, mais est l'expression d'un désaccord entre la ville et les préfets de Côte d'Or et de Saône-et-Loire sur la sortie de la commune de Chaudenay, qui demande à rejoindre la C.A. Chalon Val de Bourgogne. Il convient dans ce contexte d'attendre que soit publiée la délibération du conseil municipal de Beaune pour en vérifier la formulation exacte, l'Etat n'ayant par ailleurs pas encore fixé sa position finale quant à la date de rattachement des deux dernières communes isolées de Saône-et-Loire, en l'occurrence Change et Saint Loup Géanges.

Sur ce point, considérant toutes les raisons déjà invoquées dans les délibérations précédentes de même objet et qui tiennent à l'indiscutable classement de la commune dans le bassin de vie de Beaune sur tous les critères sans exception, considérant par ailleurs que la commune est désormais officialisée par le SCOT de Beaune en cours de validation comme partie prenante du pôle secondaire constitué avec la commune de Sainte-Marie-la-Blanche et considérant enfin que le collège de rattachement de la commune est depuis la rentrée de septembre 2013 le collège Jules Ferry de Beaune, le conseil municipal délibère à l'unanimité des 14 conseillers présents ou représentés pour réaffirmer sa demande exclusive de rattachement à la C.A. BEAUNE Côte et Sud.

Population

L'INSEE a remis son évaluation annuelle de la population municipale de Saint Loup Géanges, calculée à 1.622 habitants au 1er janvier 2014. La population de référence pour le calcul de la DGF, plus élevée car intégrant les doubles comptes, sera connue prochainement. On rappelle qu'elle s'élevait à 1.640 habitants pour l'année 2013.

Personnel

Mme Marie-France PANIC débutera début janvier 2014 un contrat d'un an à temps plein sous statut CAE-CUI, qui bénéficiera d'une aide de l'Etat à la hauteur de 90 %.

Le C.S.L.G. a soumis à la réflexion de la commune un projet de création d'un emploi aidé d'animateur spécialisé, pour lequel une étude de faisabilité est lancée.

Aide de l'Etat

Du fait des élections municipales de mars, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'investissement de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'aide à l'Equipeement des Territoires Ruraux) est reportée au 15 juin 2014.

URBANISME ET TRAVAUX

Assainissement

Le conseil valide le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (R.P.Q.S.) pour l'année 2012 et mandate le maire pour en assurer la transmission.

L'entreprise HUMBERT achèvera début 2014 les travaux de busage de la rue Jean-Baptiste Cautin (route de Verdun) et de la rue du Clozeau.

Réseau gaz

Le conseil mandate le maire pour signer avec GDF une convention relative à la mise en place de compteurs GAZPAR de nouvelle génération permettant l'auto-relève par liaisons hertziennes..

Ces relevés seront accessibles par Internet pour chaque usager qui le souhaitera.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Ecole

La nouvelle directrice, Bernadette LENOTRE, a participé à son premier conseil d'école le 5 novembre 2013. Les parents d'élèves ont désigné 11 d'entre eux dans cette instance à l'issue d'un vote qui a réuni 219 participants sur un effectif de 278 électeurs.

En partenariat entre la commune et la directrice un sondage auprès des parents, des enseignants et des auxiliaires de vie scolaire a permis de constater que le choix de la demi-journée supplémentaire à mettre en place à la rentrée 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes de vie scolaire se porte très majoritairement sur le mercredi matin : 69 % des parents sont pour le mercredi matin contre 23 % pour le samedi matin, 7 % contre la réforme et 1 % sans avis.

Une nouvelle réunion de coordination intercommunale sur le sujet est fixée au 20 janvier 2014 à Chagny.

SIVOS de Chagny

Isabelle CHARRY a représenté la commune à la réunion du 20 décembre. La sortie de Chaudenay au titre de la CA. Beaune Côte et Sud puis sa réintégration au titre de la C.A. Chalon Val de Bourgogne ont été entérinées, sachant toutefois qu'une nouvelle réunion devra être tenue le 23 décembre faute de quorum lors de la réunion du 20. Malgré les départs d'élèves pour le collège Jules Ferry de Beaune, l'effectif du collège Louise Michel est resté très élevé, à 845 élèves, ce qui a imposé de recourir à des installations complémentaires en bâtiments modulaires.

Maison de santé

Pedro FERREIRA a annoncé au conseil municipal que la projet de maison de santé de Saint Loup Géanges a été adopté par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) lors de sa séance du 20 décembre 2013 conjointement avec le projet de Gergy. Les deux installations collaboreront, en particulier en se partageant un emploi à temps complet de coordinateur qui sera aidé par l'A.R.S.

Vœux du maire

La cérémonie des vœux du maire est fixée au vendredi 10 janvier 2014 à 19 heures en salle des Perrelles. Les invitations seront distribuées conjointement avec le bulletin d'informations communal de fin d'année, en cours d'achèvement.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Agriculture

Après désignation par la Chambre d'Agriculture de 5 délégués auprès de l'association foncière de Saint-Loup (MM. Fabrice CAILLET, Laurent CHARRY, Denis CURTELET, Gilles DUMEY et Didier LEBLANC) le conseil municipal désigne à son tour 5 autres délégués (MM. Antonin CURTELET, Régis DUMEY, Claude MORIN, Jean-Yves RAQUIN et Gérard TERRAND).